



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS
Service environnement et prévention des risques
Immeuble "le Continental"
10 rue Claudius Buard CS 40272
42014 SAINT ETIENNE CEDEX 2



ARRETE N°524/2011/DDPP
portant consultation du public

La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

S5
CT
Alma à NAT GIDIC
OK

VU le Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU les articles R. 512-46-11 à R. 512-46-15 du Code de l'environnement ;

VU la demande d'enregistrement formulée par le groupement de coopération sanitaire (G.C.S) BLANCHISSERIE INTER-HOSPITALIERE LOIRE SUD en vue d'exploiter une blanchisserie sur le territoire de la commune de SAINT ETIENNE, 16 rue du Docteur Fernand Merlin ;

VU les plans et les pièces annexés à la demande,

VU le rapport en date du 28 novembre 2011 de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement chargée de l'inspection des installations classées,

Considérant que cette installation est soumise à enregistrement,

Considérant qu'en application de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, sont consultés les conseils municipaux des communes où l'installation est projetée, ceux des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, et au moins ceux des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation,

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental de la protection des populations ;

ARRETE

Article 1er – La demande susvisée, les plans et les pièces annexés seront soumis à une consultation du public dans les conditions suivantes :

- pendant une durée de quatre semaines, à compter du 16 janvier et jusqu'au 16 février 2012, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de SAINT ETIENNE, aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, et y faire valoir par écrit ou oralement ses observations ainsi que par correspondance ;
- un registre y sera ouvert à cet effet.

Article 2 – Des affiches annonçant la consultation du public seront apposées avant le 2 janvier 2012 en mairie, dans le périmètre réglementaire d'affichage et notamment au voisinage de l'installation. Le périmètre, dans lequel il sera procédé à cet affichage, correspond au territoire des communes où l'installation est projetée, à celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, et à celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation.

Il concerne les communes de SAINT ETIENNE et LA TALAUDIERE.

Cet affichage fera l'objet d'un certificat établi par les soins des maires des communes concernées et sera adressé à la Direction départementale de la protection des populations.

Un avis au public sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture, accompagné de la demande de l'exploitant, et fera l'objet d'une publication dans deux journaux locaux.

Article 3 – La demande susvisée fera l'objet, à l'issue de l'instruction réglementaire prévue à l'article R 512-46-16 du Code de l'environnement, d'une décision préfectorale d'enregistrement ou de refus.

Article 4 – Monsieur le Directeur départemental de la protection des populations, Monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement chargé de l'Inspection des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, 13 DEC. 2011

Pour la Préfète
et par délégation,

Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations

Didier PERRE

Copie adressée à :

Monsieur le Directeur
G.C.S. BIHL SUD
16 rue Docteur Fernand Merlin
42000 SAINT ETIENNE

M. le Maire de SAINT ETIENNE

M. le Maire de LA TALAUDIERE

M. l'Inspecteur des installations classées, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Loire

Archives

Chrono